



**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

ECONOMIE

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Affaire suivie par : Noémie Orriols

**N°D24DTE89**

**OBJET: CESSIION DE L'ANCIEN SIÈGE DE L'ENTREPRISE TARKETT SUR LA COMMUNE DE CUZORN 47500 AU BÉNÉFICE DE [REDACTED] - RETIRE ET REMPLACE LA DÉCISION N°D2024-42-DTE**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la cession de terrains et biens immobiliers ;

Vu la décision n°D2024-42-DTE en date du 19 février 2024 ;

Vu l'avis du Domaine n°20234707732359 en date du 12 juin 2023 ;

Vu la proposition d'achat concernant l'ancien siège de l'entreprise TARKETT ainsi que le parking de [REDACTED] en date du 30 janvier 2024 ;

Vu le document d'arpentage n°047077 et le plan de division et de bornage au lieudit « ratier » 47500 Cuzorn en date du mois de février 2024 élaboré par le Cabinet PANGEO CONSEIL ;

Considérant la volonté de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot de vendre l'ancien siège de l'entreprise TARKETT ainsi que le parking situés 2727 route de Saint Front 47500 Cuzorn ;

Considérant la mise en vente par la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot de ce bâtiment ainsi que du parking cadastré sous les numéros A1203, A1199, A1050, A1208, et A1209 situés 2727 route de Saint Front 47500 Cuzorn et d'une superficie de 15 187 m<sup>2</sup> au prix de dix euros ;

Considérant l'erreur matérielle relative aux numéros de parcelles de la décision n°D2024-42-DTE ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,**

1°) – De retirer et remplacer la décision n°D2024-42-DTE en date du 19 février 2024 relative à la cession de l'ancien siège de l'entreprise TARKETT sur la Commune de Cuzorn 47500 au bénéfice de [REDACTED] ;

2°) – De céder à [REDACTED] demeurant [REDACTED] l'ancien siège de l'entreprise TARKETT ainsi que le parking situés 2727 route de Saint Front 47500 Cuzorn cadastrés sous les numéros A1203, A1199, A1050, A1208, et A1209 d'une superficie de 15 187 m<sup>2</sup> au prix de dix euros. Il est précisé qu'une servitude de passage au bénéfice des acquéreur sera institué sur la parcelle A 1202 ;

**AR Prefecture**

047-200068930-20240419-D24DTE89-AI  
Reçu le 25/04/2024

3°) – De signer ou d'autoriser Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président de Fumel Vallée du Lot à signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier ;

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 19 avril 2024



Le Président,  
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 25 avril 2024  
Reçu en Sous-préfecture le :  
Publié ou Notifié le : 25 avril 2024

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)